

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL8

présenté par

Mme Karamanli, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes
et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	10 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe « socialistes et apparentés » propose, à travers cet amendement, de renforcer le budget consacré « aux actions d'accompagnement des réfugiés » de 10 millions d'euros. En effet, en dépit d'une augmentation sensible de cette ligne budgétaire (+30,83%) dans le PLF 2023 les coûts sociaux de l'inflation doivent être pris en compte. Aussi est-il nécessaire de renforcer la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés. Aussi cet amendement flèche t-il 10 millions d'euros vers le programme 104 et en particulier l'action 15 « accompagnement des réfugiés » et prélève la même somme sur le programme 303 et en particulier l'action 03 « lutte contre l'immigration irrégulière ».